



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 septembre 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les Conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance

Directeur général, greffier et trésorier : Daniel Dufour

Était absent M. le conseiller Christian Breton

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. Il demande de se recueillir en la mémoire de ceux qui ont péri lors de la catastrophe du 11 septembre 2001.

06-09-120

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en retirant le point suivant :

24- Résolution – approbation du projet déposé par Télébec concernant un service de messagerie vocale à l'hôtel de ville

et tout en ajoutant le point suivant :

27- Résolution – acquisition de réfrigérateurs pour le Centre sportif et communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-121

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 AOÛT 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 août 2006 soit et est accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-09-122

4.- **ADOPTION DES COMPTES – AOÛT 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'août 2006 s'élevant à 230,328.98\$ et la liste des comptes à payer concernant cette même période et s'élevant à 46,567.31\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer d'août 2006.

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre l'adoption de la présente résolution en communiquant son désaccord face au paiement effectué pour le compte de la CDEC.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-123

5.- **RÉSOLUTION – MANDAT DE CONFECTION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET**

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de mettre en valeur la Ville de Chapais, ses services et ses attraits;

CONSIDÉRANT QUE parmi les 1117 municipalités du Québec, 45.3% ont un site Web actif;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la région Nord-du-Québec sont toutes desservies par un site Web;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accorde le mandat de confection d'un site internet à l'entreprise « Espace Virtuel » pour la somme de 3,000.00\$ plus taxes suivant les termes de sa proposition transmise en date du 26 juillet 2006.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-124

6.- **RÉSOLUTION –ABROGATION – RÉSOLUTION 06-05-082**

CONSIDÉRANT QU'à la suite du premier affichage de poste, aucune entente n'est intervenue avec le candidat sélectionné pour le poste de directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la résolution 06-05-082 soit et est abrogée à toute fin que de droit.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le maire Jacques Bérubé se retire de la table des délibérations en déclarant son intérêt sur le point suivant et sur le point 26 qui sera traité immédiatement après le point 7. Mme Lucie Tremblay, pro-maire, assure la présidence d'assemblée.



06-09-125

7.- **RÉSOLUTION –CONFIRMATION D’ENGAGEMENT – POSTES D’OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES ET JOURNALIER D’ENTRETIEN À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes d’opérateurs de machineries lourdes et journaliers d’entretien ont été affichés à l’interne;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues proviennent d’opérateurs occasionnels ayant eu l’occasion de démontrer leur savoir-faire ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais confirme l’engagement de messieurs Patrick Bruneau et Éric Bérubé comme opérateurs de machineries lourdes et journaliers d’entretien à temps plein.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-126

8.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – VENTE D’IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d’offres public en date du 4 août 2006 pour la vente d’immeubles municipaux vacants;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu’au 25 août 2006;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>immeuble</u>	<u>prix</u>
Rental location Chapais	inconnu	113.95\$
Donald Robitaille et N. Senneville	115 boul. Sp.	500.00\$
Florian Bélanger	25 7 ^e rue	2,200.00\$
Pierre Mondoux	25 7 ^e rue	3,000.00\$
Produits Maraîchers NDQ	20 Ch. Cooke	140\$/mois (36 mois) 7,500.00\$ (option)

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont substantiellement conformes aux exigences du devis de soumission à l’exception de celle présentée par « Rental location Chapais » qui ne précise pas l’immeuble visé par sa proposition;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de vente des immeubles suivants aux soumissionnaires ci-dessous identifiés :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>immeuble</u>	<u>prix</u>
Pierre Mondoux	25 7 ^e rue Chapais	3,000.00\$
Produits maraîchers NDQ	20 ch. Cooke	140\$/ mois (36 mois) + option de 7,500\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le maire Jacques Bérubé réintègre son siège de président d’assemblée.



PAS DE RÉSOLUTION 06-09-127

06-09-128

9.- **RÉSOLUTION –CONFIRMATION D’ENGAGEMENT – POSTE D’OPÉRATEUR ET JOURNALIER D’ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QU’un (1) poste d’opérateur de machineries lourdes et journalier d’entretien a été affiché à l’interne;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues proviennent d’opérateurs occasionnels ayant eu l’occasion de démontrer leur savoir-faire ;

CONSIDÉRANT QUE l’un de ces deux candidats a déjà été confirmé dans un emploi d’opérateur de machineries lourdes et journalier d’entretien à temps plein;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais confirme l’engagement de Monsieur Gilles Boissonneault comme opérateur de machineries lourdes et journalier d’entretien à temps partiel.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-129

10.- **RÉSOLUTION –CONFIRMATION D’ENGAGEMENT – CHEF D’ÉQUIPE AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU’un (1) poste de chef d’équipe rattaché au département des travaux publics a été affiché à l’interne;

CONSIDÉRANT QUE la candidature reçue provient d’un employé ayant déjà démontré son savoir-faire et ayant assumé le remplacement du titulaire régulier depuis une longue période déjà;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais confirme l’engagement de monsieur Marcel Bruneau comme chef d’équipe au garage municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-130

11.- **RÉSOLUTION –APPROBATION DE SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LOGEMENT ABORDABLE »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au programme « Logement abordable »;

CONSIDÉRANT les demandes d’aide financière reçues au bureau de l’inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) seuls dossiers sont considérés comme complets et satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE le comité d’urbanisme recommande l’octroi d’une subvention aux trois propriétaires dont le dossier a été soumis;



CONSIDÉRANT QUE l'un de ces trois (3) propriétaires a retiré sa demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais approuve le versement des subventions suivantes dans le cadre du programme « Logement abordable » :

<u>demandeur</u>	<u>subvention</u>
RIR0002 – 77 2 ^e rue Chapais	14,808.49\$
RIR0003 – 15 4 ^e rue Chapais	22,651.75\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-131

12.- **RÉSOLUTION –MANDAT – LES LABORATOIRES S.L. INC. – CONSTRUCTION DU PUIS PWC - 2**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration des infrastructures en eau potable a reçu une confirmation de subvention pour sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais mandate la firme « Les laboratoires S.L. inc. » pour la continuité du projet de recherche en eau souterraine et en particulier pour la réalisation du deuxième puits de pompage localisé à proximité du premier puits de captage;

QUE la Ville de Chapais accepte d'allouer des crédits budgétaires de 21,700.00\$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-132

13.- **RÉSOLUTION –MANDAT – LES LABORATOIRES S.L. INC. – ESTIMATION DES AIRES D'ALIMENTATION ET DE PROTECTION**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration des infrastructures en eau potable a reçu une confirmation de subvention pour sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais mandate la firme « Les laboratoires S.L. inc. » pour la continuité du projet de recherche en eau souterraine et en particulier pour l'estimation des aires d'alimentation et de protection des puits de pompage;

QUE la Ville de Chapais accepte d'allouer des crédits budgétaires de 21,650.00\$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-133

14.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT RELATIF AUX CLÔTURES IMPLANTÉES AU TERRAIN DE BALLE ET AU PARC RÉCRÉATIF DES JEUNES**



CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de clôtures au terrain de balle et au skate parc est maintenant complété;

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage du terrain de balle doit faire l'objet de vérifications afin de déterminer si l'entrepreneur a pu en causer le bris;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue dans le cadre du projet de clôture au site du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des factures produites par l'entreprise « Clôtutex » à savoir les sommes suivantes :

Terrain de balle.....6,500.00\$ plus taxes
Skate parc.....10,000\$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-134

15.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT – LES ENTREPRISES MARC FORGET – PROJET D'AMÉLIORATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU LAC PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du chemin d'accès au lac Presqu'île est maintenant complété;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement partiel de 33,475.00\$ plus taxes à l'attention de « Les entreprises Marc Forget »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-135

16.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est associée depuis plusieurs années à la Croix-rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente définissant les responsabilités respectives de la Ville de Chapais et de la Croix-rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du protocole d'entente soumis par la Croix-rouge canadienne en date du 11 août 2006;

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-09-136

17.- **RÉSOLUTION – MANDAT – GENIVAR – MISE AUX NORMES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau « Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles » apporte d'importantes modifications aux modalités opérationnelles des sites d'enfouissement techniques;

CONSIDÉRANT QU'il faut adéquatement mesurer les impacts de ce nouveau règlement sur l'opération du site de Chapais;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais accorde à la firme Génivar le mandat de préparation d'un plan d'intervention relatif à la mise aux normes du lieu d'enfouissement sanitaire de Chapais en rapport au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

QUE la Ville de Chapais réserve des crédits budgétaires de 19,800.00\$ plus taxes aux fins de la réalisation du mandat susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-137

18.- **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire reprofiler les mandats afin de pallier à certaines situations particulières;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE M. Jacques Bérubé, maire, soit et est nommé à titre de représentant municipal dûment autorisé à siéger sur le comité de sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-138

19.- **RÉSOLUTION – ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Dufour quitte l'organisation municipale dans le cadre d'une réorganisation de carrière après dix-huit (18) ans de vie active au sein de la Ville de Chapais;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais confirme son accord auprès de M. Daniel Dufour pour un congé sans solde d'un (1) an;

QUE m. Laurent Levasseur soit et est nommé directeur général, greffier et trésorier par intérim;

QU'un affichage du poste soit et est lancé à partir du 1 février 2007;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-09-139

20.-

**RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT DE FINANCEMENT
À LONG TERME – EMPRUNT PAR BILLETS**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 606,500\$ par billets en vertu des règlements d'emprunt no 93-299, 94-308 et 05-367 au prix de quatre-vingt dix huit point trois cent neuf (98.309) échéant en série 5 ans comme suit :

26,900\$	4.0%	19 septembre 2007
28,200\$	4.05%	19 septembre 2008
29,700\$	4.05%	19 septembre 2009
31,100\$	4.1%	19 septembre 2010
490,600\$	4.25%	19 septembre 2011

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-140

21.-

**RÉSOLUTION – MODALITÉS DE FINANCEMENT DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 93-299, 94-308 ET 05-367**

ATTENDU QUE la Ville de Chapais se propose d'emprunter par billets un montant total de 606,500\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement no</u>	<u>Pour un montant de</u>
93-299	97,200\$
94-308	178,300\$
05-367	331,000\$

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur-général;

QUE les billets seront datés du 19 septembre 2006;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1- 26,900.00\$
 - 2- 28,200.00\$
 - 3- 29,700.00\$
 - 4- 31,100.00\$
 - 5- 32,600.00\$
- Après 5 ans ...458,000.00\$ (à renouveler)



QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le (les) règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5ans à compter du 19 septembre 2006, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 93-299, 94-308 et 05-367 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-141

22.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – PROTOCOLE DE FINANCEMENT RELATIF AU PROJET D'AMÉLIORATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU LAC PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du chemin d'accès au lac Presqu'île a été jugé admissible dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du protocole de financement soumis par la Conférence régionale des élus de la Baie-James en date du 16 août 2006;

QUE M. Daniel Dufour, directeur général, soit et est nommé représentant municipal dûment autorisé à signer le protocole de financement à l'égard du projet susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-142

23.- **RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UNE POMPE D'ÉGOUT DOMESTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les pompes d'égout domestique installées sur la 8^e avenue nécessitent chaque année des réparations importantes et que les pièces ne sont plus disponibles sur le marché;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais acquiert de l'entreprise « Flag électro-mécanique inc. » une pompe d'égout domestique de 3HP au coût de 4,896.55\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-143

24.- **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 02-351 ET 04-364**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais entend préparer les terrains de maison mobile vacants sur lesquels des autorisations ont déjà été accordées à des propriétaires contigus afin de pouvoir répondre à des demandes éventuelles de location ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le droit de louer ces terrains de maison mobile vacants à d'autres fins que l'occupation d'une résidence principale;



AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. le conseiller Gilles Lachance à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée ultérieure un règlement ayant pour objet d'abroger les règlements 02-351 et 04-364.

06-09-144

25.- **RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROJET DÉPOSÉ PAR TÉLÉBEC CONCERNANT UN SERVICE DE MESSAGERIE VOCALE À L'HÔTEL DE VILLE**

Point retiré de l'ordre du jour

06-09-145

26.- **RÉSOLUTION – ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil de Ville a statué sur la pertinence d'engager un directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais retienne la candidature de M. Daniel Harvey pour le poste de directeur des travaux publics;

QUE ce dernier reçoive une rémunération de 50,000\$ comme salaire d'engagement, salaire qui sera ajusté au terme de la période de probation de six (6) mois.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-09-146

27.- **RÉSOLUTION – ACQUISITION DE RÉFRIGÉRATEURS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SPORTIF**

CONSIDÉRANT les bris ayant affecté les réfrigérateurs de l'aréna, lesquels ont entraîné des pertes importantes de denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT l'âge avancé de ces réfrigérateurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais approuve l'achat de deux (2) réfrigérateurs (un neuf et un usagé) auprès de l'entreprise « Fournitures en hôtellerie Martin Simard » au coût de 3,725.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Avis de convocation – Tourisme Baie-James (6 septembre 2006)

QUESTIONS DES CONSEILLERS



Sujet abordé par M. le conseiller Pascal Dion : négociations à venir pour le poste de chef d'équipe dans le cadre de l'arrivée du directeur des travaux publics

Sujet couvert par Mme la conseillère Lucie Tremblay : inauguration de la garderie et du poste de services de la SQ

Sujet couvert par Mme la conseillère Denise Larouche : support pour la relance de la maison des jeunes

Sujet couvert par Mme la conseillère Madeleine Devin : programme « Logement abordable »

Sujets couverts par M. le maire Jacques Bérubé : 1- assemblée publique du 26 septembre relative au complexe porcine 2- projet curling 3- engagement de nouveaux employés s'inscrivant dans un plan de réorganisation 4- projet d'amélioration du parc industriel

QUESTIONS DU PUBLIC

Information demandée sur les raisons du grand nombre d'engagements de personnel.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Lachance appuyée par Mme la conseillère Lucie Tremblay et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier